DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 11.100

L'An deux Mille Onze, le 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 juin 2011

Le 14 juin 2011

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES: Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO

Mme MAIRE représentée par M. GUIARD

ETAIT ABSENT-EXCUSE: M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – CASINO – EXERCICE 2009/2010

RAPPORTEUR: M. CAU

VOTE:

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan a transmis un rapport annuel de l'exercice 2009/2010 du Casino Barrière de Royan, comprenant notamment les éléments définis à l'article R. 1411-7 de ce même code.

Il vous est proposé de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2009/2010, présenté par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino Barrière de Royan,
- VU l'avis de la Commission des Finances,

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2009/2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 23 juin 2011

Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD





RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2009 / 2010

Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan

Casino Barrière de Royan



Sommaire

Introduction

- · Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

I- Comptes retraçant les opérations

- 1.1- Rapport financier
- 1.2- Patrimoine

II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

III- Annexe: Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

IV- Perspectives

Documents joints

- Introduction -

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations règlementaires et contractuelles suivantes :

1- Articles du Code Général des Collectivités territoriales :

Article L.1411-3

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Article L.1411-13

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Article R.1411-7

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend :

- Les données comptables suivantes :
- a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf

modification exceptionnelle et dûment motivée;

- c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité;
- e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaire à la continuité du service public.
- II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.
- III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

2- Article 9 du cahier des charges

L'exploitant s'oblige à communiquer chaque année à la ville, avant le 1^{er} juin, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport comportant en particulier les comptes retraçant la totalité des operations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport devra être assorti d'une annexe permettant à la ville d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Par ailleurs, afin de satisfaire à l'obligation d'information du public, les documents transmis par l'exploitant à la collectivité et relatifs à l'exploitation du service public délégué, seront mis à la disposition du public en mairie selon les modalités prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Par l'ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009, les représentants légaux et directeurs responsables de casinos sont associés aux dispositions particulières de vigilances en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le principe général

Le directeur responsable (ou son représentant désigné) est tenu de déclarer à TRACTFIN les opérations portant sur des sommes dont il sait, soupçonne ou a de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction.

Le directeur responsable est tenu de déclarer à la cellule de renseignement financier nationale (TRACFIN), les sommes ou opérations qu'il estime, sur la base de la connaissance de sa clientèle, de son expérience et de son analyse personnelle d'une situation donnée, susceptibles de provenir du trafic de stupéfiants ou qu'elles participent au financement du terrorisme. Il en va de même lorsqu'il sait, soupçonne ou a de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une fraude fiscale (Article L.561-15 du CMF). Cette procédure est communément appelée « Déclaration de soupçon ».

Le directeur responsable assure la formation et l'information régulière de ses personnels en vue du respect des obligations prévues par le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A ces fins, il doit recevoir du service TRACFIN, les informations dont celui-ci dispose sur les mécanismes de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme.

1- Organisation du dispositif au sein du Casino Barrière de Royan

A la suite de la sortie d'une nouvelle circulaire au printemps 2010, adressé par le Service Central des Courses et Jeux, le Groupe Lucien Barrière a doté ses filiales d'une révision de son guide de procédures, afin que chacun de ses casinos se dotent d'un dispositif qui permet de sécuriser ses établissements, mais aussi leurs représentants légaux.

A) Référents

Pour le casino Barrière de Royan les référents sont

Déclarant : Gilles VERGY

« Correspondant : Stéphanie Cosson et Stéphane BOISNARD

- B) Action de formation
- C) Dispositifs de surveillance
- D) Déclarations de soupçon

Pour l'ensemble de ces données, le Casino Barrière de Royan s'est parfaitement conformé aux instructions et aux textes règlementaires dictés par la circulaire du Service Central des Courses et Jeux.

A cet effet, nous avons adressé notre rapport annuel obligatoire fin 2010, qui fait état :

- * du dispositif interne
- * de la formation du personnel
- * d'une évaluation des dispositifs de prévention
- * des rapports statistiques

B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société Nouvelle d'Exploitation du casino de Royan exploitant le casino de Royan est une société anonyme simplifiée unipersonnelle au capital de 120.000 €uros dont le siège social est situé Esplanade de Pontaillac à Royan, inscrite au RCS de Marennes sous le n° 337 829 824

La Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan est une filiale de la Société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 429 582 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris, représentée par son Président.

Le contrat de délégation de service public a été signé le 1^{er} novembre 2004 pour une durée de 10 ans et 7 mois expirant le 30 juin 2015. Aucun avenant n'a été conclu.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 5 Janvier 2010 pour une durée de 5 ans expirant le 31 décembre 2014.

I- Comptes retraçant la totalité des opérations

I.1- Rapport financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatif.

Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- « Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- * Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

	1 1 1 2
Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités par le cabinet Price Water House Coopers Audit.

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

Documents joints:

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Faits marquants

L'exercice 2009 / 2010 a été marqué par un net recul du niveau d'activité sous l'effet d'une conjoncture économique particulièrement difficile. La crise financière a continué à avoir un impact sur le comportement des joueurs associée à leur baisse du pouvoir d'achat, ainsi que de l'offre de jeux de plusieurs opérateurs qui continuent à être très actifs comme la Française des jeux, le PMU et les jeux en ligne.

Le Casino a obtenu un renouvellement de l'autorisation de jeux valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette autorisation permet au Casino de Royan de pouvoir exploiter 225 Machines à sous pour 183 Machines exploitées à la fin de l'exercice et 12 tables de jeux pour 8 tables en exploitation fin octobre 2010.

Le Casino a connu un fort développement de son bar d'Ambiance musicale (Xobam), et à mis les moyens humains nécessaires pour assurer une sécurité pour ce genre d'établissement. Nous restons très vigilant quant à cette activité qui n'est pas notre cœur de métier, mais qui apporte une contribution au développement de Pontaillac.

Le décret n° 2010-1299 du 29 octobre 2010 prévoit la suppression des frais de contrôle sur les machines à sous et les jeux de tables avec effet au 1^{er} novembre 2009. Les montants versés au cours de l'année seront remboursés par l'Etat et sont donc enregistrés en créance envers l'Etat au 31 octobre 2010.

L'impact de l'économie sur 2010 liée à la suppression des frais de contrôle est de 26.610 €.

La loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent adoptée par l'Assemblée Nationale le 6 avril 2010 prévoit dans son article 55 la séparation des barèmes entre les jeux traditionnels et les machines à sous avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2008.

L'impact de l'économie de prélèvement sur le CA net 2010 lié à la séparation des barèmes est de 224.217 €.

Evolution du Chiffre d'Affaires

En Keuros	2009	2010	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	16 480	15 913	-567
Produit Brut Jeux de tables	938	711	-227
Chiffre d'Affaires Restauration	1 110	1 270	160
Chiffre d'Affaires Autres	11	-5	-16
Total Chiffre d'Affaires BRUT	18 539	17 889	-650
Prélèvement	-9 749	- 9 036	713
Dont			
Etat	8 068	7 434	-634
Commune	1 681	1 601	-80
CA NET	8 791	8:854	63

Evolution du produit brut machines à sous

L'activité machines à sous est de nouveau en décroissance très significative sur l'exercice. Cette année, la diminution de produit brut est de 3.44 %, ce qui amène la perte à 8.64 % 1 505 k€) sur les trois derniers exercices.

La mise en place de la vérification d'identité en novembre 2006, l'impact de l'interdiction de fumer en janvier 2008 et la situation économique très morose depuis le printemps 2008 contribuent fortement à cette bajsse.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit brut des jeux de tables affiche une baisse significative de 24%.

Evolution du chiffre d'affaires restauration

La restauration voit son chiffre d'affaires croître de 14% dû essentiellement à la réouverture du restaurant hors vérification des identités.

Commentaires sur l'évolution des charges

Pour faire face à une nouvelle décroissance forte de l'activité, des efforts particuliers ont été nécessaires dans la gestion des charges pour atténuer le déséquilibre économique de notre activité.

Les charges d'exploitation affichent une diminution de 13% par rapport à l'exercice précédent.

I.2- Patrimoine

Description des locaux exploités par le casino

Le bâtiment du casino appartient à la commune de Royan sur un terrain appartenant au domaine maritime.

Il est composé des espaces suivants :

- Un hall d'accueil
- Une salle de machines à sous
- Une salle de jeux traditionnels
- Un restaurant / salle de spectacle
- Un bar avec vue sur mer
- Un restaurant et un bar intégrés à la salle des jeux traditionnels
- Un bar d'ambiance
- Des espaces communs

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, la société a réalisé des investissements à hauteur de 205 k€. Les principaux investissements ont concerné :

- * 73 k€ pour les Machines à sous
- 48 k€ de climatisations
- 42 k€ de mise aux normes vidéo
- 11 k€ de matériel informatique
- 31 k€ de divers matériels

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

Conformément à l'article 13 du contrat de délégation entré en vigueur le 1^{er} novembre 2004, le prélèvement à employer perçu sur les recettes supplémentaires du casino tel que défini à l'article L 2333-57 du code général des collectivités territoriales est intégralement reversé à la commune de Royan.

Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 5 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments. Un certain nombre de prestataires assurent également par le biais de contrat la maintenance d'équipements spécifiques pour la sécurité du bâtiment.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 356 k€ en entretien maintenance.

Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante:

- Valeur brute des biens de retour à la clôture : 684 k€
- Amortissement cumulé de ces biens : 253 k€
- Valeur nette comptable de ces biens : 431 k€

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante:

- Valeur brute des biens de retour à la clôture : 4.833 k€
- Amortissement cumulé de ces biens : 4.357 k€
- Valeur nette comptable de ces biens : 476 k€

Autres points

Descriptif du personnel

Descriptif du personnel

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé en 2010 à 94 personnes. Un effort est apporté à la formation professionnelle continue avec une dépense de 28.741 € sur le plan de formation plus 6.400 €utilisés sur le financement du DIF, ce qui représente 1385 heures de formation pour l'ensemble des collaborateurs.

Avancée sociale

En dépit d'un contexte difficile le Groupe Lucien Barrière a entrepris de faire évoluer sa politique de rémunération dans un souhait d'harmonisation nationale.

La Direction Générale Lucien Barrière a souhaité ainsi affirmer sa confiance en l'avenir du groupe et de ses métiers, souhaitant que ces mesures bénéficient au plus grand nombre de salariés.

La Direction a donc décidé la mise en place progressive d'un 13^{ème} mois afin que tous les salariés du Groupe bénéficient d'un 13^{ème} mois au plus tard en 2013.

Calendrier:

2009	1,50% de la rémunération annuelle de base (hors 13 ^{eme} mois)
2010	3,50% de la rémunération annuelle de base (hors 13 ^{ème} mois)
2011	5,50% de la rémunération annuelle de base (hors 13 ^{eme} mois)
2012	7,50% de la rémunération annuelle de base (hors 13 ^{eme} mois)
2013	8,33% de la rémunération annuelle de base (hors 13 ^{ème} mois)

II- Qualité du service

Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec des autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des autorités de tutelle pour le personnel rentrant dans le cadre de la réglementation des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais également par l'équipe d'audit interne du groupe Lucien Barrière, parfois relayée par des équipes d'audits externes.

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants

II.1- Mesures de la qualité

II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

Ex 2008 / 2009	Ex 2009 / 2010
299 999	296 393

Commentaire

Les entrées dans le casino sont en recut de 1.20 % par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement de la crise économique.

II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

Ex 2008 / 2009	Ex 2009 / 2010
33 927	35 477

Commentaire:

Le nombre de couverts servis au restaurant Atlantic est en croissance de 4.56 %.

II.1.3- Commentaires autres activités

Artistique

La société a toujours entrepris une politique d'animation et poursuivi ses efforts en matière de programmation de spectacles, afin que l'établissement soit un lieu de détente. Sur l'exercice 2010, et indépendamment de la participation à l'effort culturel et artistique de la ville de Royan de 271 k€, le compte d'exploitation artistique présente un déficit de 146 k€. Un détail de la programmation est présent dans la partie III-2 du présent rapport.

II.1.4- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)

Des enquêteurs externes, formés aux standards de qualité définis par la direction du groupe, réalisent des visites mystères 2 fois par mois pendant 6 mois. Ils effectuent tout le parcours client et notent son vécu sur une grille pré-établie. Les résultats restitués permettent de connaître les points forts et faibles, le casino peut ainsi se mettre en permanence en conformité tout en gardant sa spécificité.

11.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

II.2.1- Accueil, informations et suivi :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, conformément à la législation en vigueur (respect de l'interdiction d'accès aux personnes mineures et interdites de jeu) et d'autre part soucieux d'une éthique indispensable à la profession, le casino de Royan s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec l'ensemble des casinos du Groupe Lucien Barrière, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une communication en place sous forme d'affiches et de brochures sur le site mais également par la mise en place d'un comité «jeu responsable» composée de collaborateurs des différentes activités en relation avec la clientèle (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formations dispensées aux équipes ont prioritairement porté sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de nos métiers (réglementation des jeux, protection du joueur) en relation avec la clientèle.

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et des activités destinées au développement touristique et culturel de la ville. Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration et les spectacles et animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels les campagnes d'affichage et les annonces dans la presse.

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs, d'interdiction de fumer.

Tous les tarifs du restaurant et des autres activités sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné. Idem pour la provenance des viandes conformément aux directives sanitaires.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage règlementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance. l'information sur la protection des mineurs.

Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment.

L'établissement respecte son obligation légale de relever sur le registre officiel toute transaction de joueur supérieure à 1000 €.

Le casino s'attache à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité

Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Sur ces bases, le Groupe Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Trois services administratifs officiels effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
- la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique. ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Véritas interviennent une fois par an.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les deux à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations incendie pour le personnel (ERP 1 et ERP 2).

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée. Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs des fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

II.2.4- Environnement et développement durable

L'établissement, à l'instar des autres entités du Groupe Lucien Barrière, a amorcé dès l'année 2008 une réflexion sur les actions à mettre en place dans son fonctionnement en matière de Développement Durable. En 2009, les budgets de formation du Groupe étaient validés afin qu'en 2010 commencent les premières formations du personnel. Notre établissement sera donc concerné en 2012.

votre etablissement sera done concerne en 2012.

Les objectifs pour l'ensemble des établissements sont les suivants :

- sur le volet environnemental, adoption dans les pratiques des collaborateurs du processus d'actions de la certification ISO 14 001
- sur le volet social et humain, adoption dans les pratiques des collaborateurs du processus d'actions de la certification SA 8 000
- sur le volet des émissions carbone, réalisation du bilan Carbone de l'établissement selon la méthodologie validée par l'ADEME afin de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'effet de serre

Cette procédure généralisée au Groupe a débuté de façon opérationnelle en mars 2010. Elle garantit une conformité complète de nos structures au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe Lucien Barrière à s'investir totalement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette démarche responsable se base sur une méthode de cohésion et de progrès continu, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

II.2.5- Prévention pour un jeu responsable

Le Casino Barrière de Royan s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Préférez un Jeu Responsable

C'est le nom du programme de lutte contre l'addiction, rénové, et lancé dans l'ensemble des établissements de Groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Barrière de Royan, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

I- Organisation interne

le correspondant du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est Stéphanie COSSON

II- Formation des personnels

Groupe Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction.

Pour le casino Barrière de Royan;

• 35 salariés ont été formé en 2010, dont 6 salariés statut cadre

III- Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le Casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet de se situer dans ce domaine, et propose également des adresses utiles de professionnels de santé et (ou) de Centre de traitement des addictions situés proche du casino.

Un site internet exclusivement dédié au jeu responsable (une création du Groupe Lucien Barriere) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. Il permet de faire le lien entre le casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs et à leur entourage, en les mettant en contact direct avec des partenaires professionnels de santé.

IV- La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leur permet de mieux maîtriser leur niveau de fréquentation dans l'établissement
- la L.V.A. valable dans l'ensemble des casinos du Groupe Lucien Barrière, est un gage de sérieux de notre établissement dans ce domaine
- c'est un service unique et exclusif des établissements du Groupe Lucien Barrière

Pour l'année 2010, le Casino Barrière de Royan a signé 12 contrat de L.V.A.

Ces chiffres montrent que si l'addiction existe bien dans notre métier, le phénomène reste fort heureusement marginal au regard du nombre de clients et d'entrées réalisées chaque année dans notre casino.

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

N-1

Valeur

III.1-Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ

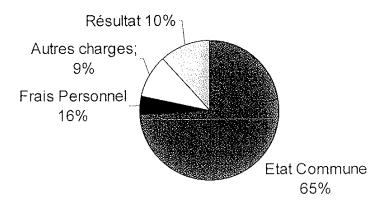
	17 418	16 624	-794	-4.5%
Récapitulatif des contributions				
	N-1	N	Valeur	%
 - Prélèvement direct (cahier des charges) (Tx = x% ou tranche) 	1 681 15%	1 602 15%	-78	-4.6
- Compte 471 PAE - Reversement 10% du Plvt Progressif	96	103	+7	
de l'Etat (dans un max. de 5% du budget de la ville)	633	576	-57	-9
TOTAL PLVT	2 410	2 281	-129	-5.3
	N-1	N	Valeur	%
 Contribution spécifique au cahier des charges 			MA PROVIDE PT 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
- article 22 : participation à l'effort culturel et artistique de la ville de Royan	272	271	**************************************	.0.4%
TOTAL CONTRIBUTION				
	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation	160	164	4	2.5%
TOTAL redevance domaniale	160	164	4	2.5%
TOTAL GENERAL	2 842	2 716	-126	- 4.4%

II. <u>Historique sur 5 ans</u> (En K€)

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	17 889	18 539	19 007	21 307	21 851	98 593
Etat Commune (1)	11 062	11 677	11 851	13 524	13 981	62 095
Frais de personnel (2)	3 269	3 196	3 258	3 396	3 295	16 414
Autres Charges	1 411	1 904	2 307	2 405	2 404	10 431
Résultat net	2 147	1 762	1 591	1 982	2 171	9 653
Détail (1)						
Prélèvement	9 162	9 9 1 9	10 272	11 675	11 969	
Loyers versés à la ville	164	160	157	153	149	
Impôts et Taxes (LF)	351	423	384	398	450	
Cahier des charges	271	272	266	301	307	
Impôt société	1 114	903	772	997	1 106	
Total	11 062	11 677	11 851	13 524	13 981	

(2) : y compris participation

AFFECTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR 5 ANS



I. Effort de gestion 2010

Pour faire face à la décroissance encore importante du chiffre d'affaire et pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier de l'entreprise, un plan d'économie a été mis en place dans les premiers mois de l'exercice.

L'attention particulière portée à nos charges d'exploitation a représenté une économie de 125k€ par rapport à l'exercice précédent, et les départs de collaborateurs n'ont été que partiellement remplacés, permettant de maintenir notre masse salariale malgré la mise en place d'un 13éme mois progressif..

Notre gestion rigoureuse et le changement de barème de la taxation du produit des jeux nous a permis de réaliser un résultat net supérieur de 22% par rapport à N-1.

III.2- Compte-rendu technique

1) Contribution au développement touristique

Voir pièces jointes.

2) Artistique/ culturel

Voir pièces jointes.

3) Restaurant(s) / Bar(s)

Tous nos points de vente sont soumis à vérification d'identité à l'exception du bar ambiance Xobam.

Atlantic Restaurant

Le restaurant est ouvert 7 jours sur 7 de 12h à 14h et de 19h30 à 23h30 Sa capacité est de 180 personnes. La carte proposée est renouvelée 4 fois par an.

Une carte est disponible en annexe.

Le restaurant accueille une clientèle individuelle et de groupe. L'espace peut être privatisé.

Bar Atlantic café

Le bar est ouvert 7 jours sur 7 de 10h à la fermeture du casino. Sa capacité est de 40 places assises et de 12 mètres linéaires de bar. La carte proposée est renouvelée chaque année. Une carte est disponible en documents joints.

Le bar et restaurant des Jeux de table

Le restaurant est ouvert 7 jours sur 7 de 20h30 à 23h30 Sa capacité est de 30 personnes. La carte proposée est renouvelée 4 fois par an Une carte est disponible en annexe. Le restaurant accueille essentiellement une clientèle individuelle. L'espace peut être privatisé.

Le bar est ouvert 7 jours sur 7 de 20h30 à la fermeture de la salle des jeux. Le bar dispose d'un comptoir de 4 mètres linéaires. La carte proposée est renouvelée chaque année. Une carte est disponible en documents joints.

Le bar d'ambiance Xobam' Lounge bar

L'espace est ouvert les vendredis et samedis de 22h à 5h en basse saison. En période estivale, le bar est ouvert tous les jours de 22h à 5h. La capacité est de 70 places assises et l'espace dispose d'un comptoir de 7 mètres linéaires. Une carte est disponible en annexe.

L'activité:

	N-1	N
	Nbre de Cvts	Nbre de Cvts
	33 927	35 477
	N-1	N
-	N-1 Ticket moyen	N Ticket moyen

Commentaires:

Notre politique de prix suite à la baisse de la TVA en juillet 2009, a été poursuivi toute l'année.

5) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité au 31 octobre 2010

Direction	1
Accueil	4
Sécurité Vidéo	5
Entretien	7
Finance	2
Jeux	14
Marketing/Commercial	1
Machines à sous	29
Ressources Humaines	2
Restauration	24
Artistique	1
TOTAL	90

b) Organigramme de l'établissement :

L'organigramme de la société est disponible en documents joints.

c) Formations réalisées

Le détail des formations internes et externes effectuées en 2010 est disponible en document joint.

IV-Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Après trois années de contraction de l'activité casinotière (de l'ordre de -20%) depuis la mise en place du contrôle d'identité aux entrées, l'interdiction de fumer au 1^{er} janvier 2008 et la détérioration du contexte économique aggravé par une crise financière sans précédent, l'activité montre des signes de reprises après une période de stabilisation constatée sur les derniers mois de l'exercice 2010.

Les premiers indicateurs encourageants après de longs mois difficiles restent fragiles dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité. La légère amélioration de ces dernières semaines doit donc être considérée avec la plus grande prudence. Malgré toutes les incertitudes qui persistent le casino Barrière de Royan poursuivra ses investissements, et consacrera encore des sommes importantes à la commercialisation de son offre de divertissement.

Les avancées de la réglementation des jeux par son arrêté du 14 mai 2007 modifié le 29 octobre 2010 nous permettent d'améliorer notre offre de jeu en créant de la nouveauté par des échanges « inter casino » de machines à sous à succès.

Dans ce contexte économique difficile, la société a toutefois limité les conséquences de la dégradation de son produit brut des jeux grâce à la poursuite de la maîtrise de ses charges, et le bénéfice des mesures d'allègement de charges qui sont :

- Séparation des barèmes entre les jeux traditionnels et les machines à sous

La loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, prévoit dans son article 55 la séparation des barèmes entre les jeux traditionnels et les machines à sous permettant un allègement de la fiscalité sur le produit brut des jeux avec effet rétroactif au 1er novembre 2008

- Suppression des frais de contrôle

Par publication au Journal Officiel en date du 30/10/2010 modifiant le décret de 1959 et l'arrêté de 2007 (Décret n° 2010-1299 du 29 octobre 2010), les frais de contrôle pour l'ensemble des jeux (Machines à Sous et Jeux de Table) encaissés au profit de l'Etat sont supprimés et ce dès l'exercice 2009/2010, avec un effet rétroactif au ler Novembre 2009.

- Taxe professionnelle

La taxe professionnelle a été supprimée à compter du 1er janvier 2010 et a été remplacée par une Contribution Économique Territoriale (CET) composée de 2 cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) basée sur les biens fonciers utilisés par les redevables.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspondant à 1,5 % de la valeur ajoutée de l'année N.

D'autre part alors que le contexte économique semble s'améliorer, les casinos français ont fait l'objet de 6 attaques à main armée au cours de l'année 2010. L'inquiétude grandie dans la profession, alors que ce phénomène s'intensifie depuis le début de l'année 2011, avec 6 nouveaux braquages enregistrés en moins de 5 mois.

Fort de sa direction générale de la sécurité au niveau national, le Groupe Lucien Barrière a engagé depuis près d'un an une large réflexion visant à anticiper et sécuriser plus largement ses établissements. Ces travaux de sécurisation ont été renforcés récemment par la mise en place d'un plan d'action et d'investissements, devant l'ampleur que prennent aujourd'hui les braquages de casinos.

Aujourd'hui, aucun établissement n'est à l'abri de telles attaques. Aussi, il nous semble important que la commune, soit informée de cette recrudescence des braquages, et qu'elle soit un relais important de nos préoccupations auprès des forces de polices locales et régionales. Il faut également que la commune prenne toutes les mesures utiles à renforcer la sécurisation du périmètre du casino et procède aux investissements utiles dans le but de retarder, voir d'enrayer totalement d'éventuelles attaques.

Tout doit être mise en œuvre pour, d'une part rassurer notre clientèle, mais aussi les personnels du casino préoccupé par ces violences.

Enfin les premiers mois de l'exercice 2011 ont été marqués par l'entrée de Fimalac Développement dans le capital de Groupe Lucien Barrière

Conformément à un accord intervenu le 12 janvier 2011, la famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière (contre 51% précédemment), et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas d'incidence sur le contrat de délégation de service public entre la Ville de Royan et la Société Nouvelle d'exploitation du Casino de Royan.

- Documents joints -

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale Cartes Restaurant et bars Organigramme Formations Visuels Jeu Responsable ter EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article \$3 A du code général des impôts). **BILAN - ACTIF** Désignation de l'entreprise ; CASINO DE ROYAN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * ESPLANADE DE PONTAILLAC, 17200 ROYAN Adresse de l'entreprise Durée de l'exercice précédent * Numéro SIRET * 3 | 3 | 7 | 8 | 2 | 9 | 8 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 Néant Exercice N clos le, 31/10/2009 31/10/2010 Amortissements, provisions Net Capital souscrit non appelé (I) ΛA Frais d'établissement * AΒ AС Frais de développement * CX co Concessions, brevets et droits similaires 176 959 109 243 67 716 81 607 ٨G Fonds commercial (1) ΑH ΑĬ Autres immobilisations incorporelles ΑJ ΑK Avances et acomptes sur immobilisa-ΑN AΙ tions incomorelles Terrains ΛN ΛO Constructions ΑP ΑO Installations techniques, matériel AR 4 581 985 AS 3 971 702 610 282 723 501 et outillage industriels Autres immobilisations comorelles 474 439 AŦ 920 996 ΑÜ 528 811 392 185 Immobilisations en cours ۸۱ 11 500 ٨W 11 500 11 500 Avances et acomptes ΑX ΛY Participations évaluées selon CTCS la méthode de mise en équivalence Autres participations CU CV 56 041 Créances rattachées à des participations BB BC Autres titres immobilisés BD BE Préts BF ВG Autres immobilisations financières " BH 2 151 В 2 151 2 151 TOTAL (II) 5 693 592 1 349 242 BJ ВK 4 609 757 1 083 835 Matières premières, approvisionnements 101 455 101 455 31 BM 84 550 BN En cours de production de biens BO En cours de production de services BP BO Produits intermédiaires et finis BR BSMarchandises ВТ BU 3.565 4 327 3 565 Avances et acomptes versés sur commandes BV BW 8 3 1 3 ACTIF Chents et comptes cattachés (3) : 35 065 6 522 BX BY 28 543 11 125 Autres créances (3) ΒZ 3 396 975 CA 3 396 975 2 844 239 CB Capital souscrit et appelé, non versé CC Valeurs mobilières de placement cn CE (dont actions propres : Disponibilités CF 410 528 410.528 387 623 CGCharges constatées d'avance (3) * СH 36 375 CI 36 375 19 377 TOTAL (III) CJ3 983 966 CK6 522 3 977 443 3 359 557 Comptes de Régularisation Frais d'emission d'emprunt à étaler CW Comptes Primes de remboursement des obligations (V) CM Ecarts de conversion actif * (V1) CN TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI) 4 616 279 5 061 278 CO 9 677 558 14 4 708 799 (2) part à moins d'un an des Renvois: (1) Dont droit au bail: CP (3) Part à plus d'un an : CR immobilisations financières nette: Clause de réserve Immobilisations : Créances :

de propriété : *

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la nouce n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

_	_	`
1	2	1
1	4	J

BILAN-PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2010

Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 120 000) DA 120 000 DB	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, Primes d'émission, de fusion, d'apport, Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK) DC Réserve légale (3) DD 12 000 Réserve s'égale (3) DD 12 000 Réserve s'égale (3) DD 12 000 Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour des cours d'occurres originales d'arristes vivants* EJ) DG Report à nouveau DH 16 930 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) DI 2 147 432 Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) DL 2 296 363 Produit des émissions de titres participatifs DM Avances conditionnées DP Provisions pour risques DP Provisions pour charges DQ 4 777 TOTAL (III) DR 24 777	nce 19-1
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK) DC Réserve légale (3)* DD 12 000 Réserve légale (3)* DD 12 000 Réserve séglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions BI) DF Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants* EJ) DG Report à nouveau DII 16 930 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) DI 2 147 432 Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) DI 2 296 363 Produit des émissions de titres participatifs DM Avances conditionnées DN TOTAL (III) DO Provisions pour risques DP 20 000 Provisions pour charges DP 20 000 Provisions pour charges DP 20 000 TOTAL (IIII) DR 24 777 TOTAL (IIII) DR TOTAL (IIII) DR TOTAL (IIII) DR TOTAL (IIII) DR TOTAL (IIIII) DR TOTAL (IIIII) DR TOTAL (IIIIII) DR TOTAL (IIIIIIIIIIII) DR TOTAL (IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	120 000
Réserve légale (3) Réserve légale (3) Réserves statuaires ou contractuelles Réserves réglementées (3)* Autres réserves réglementées (3)* Report à nouveau Résultat de l'exemptions d'arcistes vivants* Report à nouveau Résultat DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées * DI Provisions réglementées * DI Provisions réglementées * DI Provisions pour nisques Provisions pour nisques Provisions pour charges Provisions pour charges DI DI 12 000 DE DI 16 930 DI 16 930 DI 17 0TAL (II) DI 2 296 363 DI TOTAL (III) DI 2 2000 4 777 TOTAL (III) DR 24 777	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour réserve réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour réserve réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour réserve réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour réserve réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour réserve réglementées (3)* (Dont réserve relative à l'achat pour d'avaitets vivants* (Dont réserve relative à l'achat pour l'achat se vivants* (Dont réserve relative à l'achat pour l'achat se vivants* (Dont réserve réglementées d'artistes vivants* (Do	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) Provisions pour nisques Provisions pour charges TOTAL (III) Provisions pour charges TOTAL (III) DR 2 147 432 DI 2 2 296 363 DI 2 2 296 363 DI 2 2 200	12 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) Provisions pour nisques Provisions pour charges TOTAL (III) Provisions pour charges TOTAL (III) DR 2 147 432 DI 2 2 296 363 DI 2 2 296 363 DI 2 2 200	F-11-0-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) Provisions pour nisques Provisions pour charges TOTAL (III) Provisions pour charges TOTAL (III) DR 2 147 432 DI 2 2 296 363 DI 2 2 296 363 DI 2 2 200	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) Provisions pour nisques Provisions pour charges TOTAL (III) Provisions pour charges TOTAL (III) DR 2 147 432 DI 2 2 296 363 DI 2 2 296 363 DI 2 2 200	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement DJ Provisions réglementées * DK TOTAL (II) Provisions pour nisques Provisions pour charges TOTAL (III) Provisions pour charges TOTAL (III) DR 2 147 432 DI 2 2 296 363 DI 2 2 296 363 DI 2 2 200	16 057
Subventions d'investissement Provisions réglementées * DK TOTAL (II) DL 2 296 363 Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL (III) DO Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL (III) DR 24 777 Emprunts obligataires convertibles	1 761 873
Provisions réglementées * Provisions réglementées * DK TOTAL (II) DL 2 296 363 Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées DN TOTAL (III) DO 2 20000 TOTAL (III) DR 2 4 777 Emprunts obligataires convertibles	
TOTAL (II) DL. 2 296 363 Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL (II) DO TOTAL (III) DO Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL (III) DR 24 777 Emprunts obligataires convertibles	
Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées DM TOTAL (II) Provisions pour risques Provisions pour charges DP 20 000 4 777 TOTAL (III) DR 24 777 Emprunts obligataires convertibles	1 909 930
Avances conditionnées DN	
TOTAL (II) DO TOTAL (III) DO TOTAL (
Provisions pour risques DP 20 000 Total (III) DR 24 777	
Provisions pour charges DQ 4 777 TOTAL (III) DR 24 777 Emprunts obligataires convertibles DS	15 000
TOTAL (III) DR 24 777 Emprunts obligataires convertibles DS	4 777
Emprunts obligataires convertibles DS	19 777
Autres emprunts obligataires DT	The same and the s
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) DU	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI) DV	The same of the sa
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI) DV 7 409 5 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DW 7 409 5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés DX 170 332	18 432
Dettes fournisseurs et comptes rattachés DX 170 332	243 135
Dettes fiscales et sociales DY : 908 292	. 934 236
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés DZ é 189	74 400
Autres dettes EA 547 914	508 886
Compte règul. Produits constatés d'avance (4)	
TOTAL (IV) EC 2 746 138	2 779 091
Écarts de conversion passif ~ (V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (Là V) EE 5 061 278	4 708 799
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital 1B	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
(2) Dont Écart de réévaluation libre	TERRITORIE DE TENENCO COLLOGORIO.
Si (2) Dont Secure de réévaluation (1976) Réserve de réévaluation (1976) 115 116 117 117 118 119 119 119 119 119	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an EG 2.732.728	2 760 659
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP EH	

Désignation de l'entreprise : CASINO DE ROYAN Néant Exercice N Exercice (N-1) Exportations et France Total livraisons intracommunautaires Ventes de marchandises * FΑ 2 558 5 003 FBFC 2 558 biens? FD FF FE Production vendue RODUITS D'EXPLOITATION services * FG 8 896 351 FH FI 8 896 351 8 798 602 Chiffres d'affaires nets * $\mathbf{F}\mathbf{J}$ 8 898 910 FK 8 898 910 8 803 606 FI. Production stockée * FM Production immobilisée * FN ter EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION Subventions d'exploitation FO 7 429 7 677 Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9) FP 182 677 165 513 Autres produits (1) (11) FQ 18 080 10.538 Total des produits d'exploitation (2) (I) FR 9 107 097 8 987 336 Achats de marchandises (y compris droits de douane) * 766 2.855 FS Variation de stock (marchandises) * FT 10 380 25 Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) * FU444 061 429 086 Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* FV (23786)(10.462)CHARGES D'EXPLOTIATION Autres achats et charges externes (3) (6 bis)* FW 1 502 274 1 580 155 Impôts, taxes et versements assimilés 429 451 FX 350 659 Salaires et traitements 3 FΥ 2 098 903 2 074 035 Charges sociales (10) 712 582 695 571 FZ 490 688 dotations aux amortissements GΑ 413 941 DOTATIONS D'EXFLOTATION Sur immobilisations GB dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions GC 5 142 Pour risques et charges : dotations aux provisions GĐ Autres charges (12) 332 894 370 425 GE Total des charges d'exploitation (4) (II) GF 5 847 819 6 061 833 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 2 925 503 3 259 278 GG Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)GH Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) Gl Produits financiers de participations (5) GĴ Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) GK PRODUIDSHINANGHUS Autres intérêts et produits assimilés (5) GL40.983 41 255 Reprises sur provisions et transferts de charges GMDifférences positives de change GN 188 49 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement GO Total des produits financiers (V) GP 41 172 41 304 CHARGES FINANCIERES Dotations financières aux amortissements et provisions * GQ Intérêts et charges assimilées (6) GR Différences négatives de change GS 20 17 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement CT Total des charges financières (VI) 20 17 GU 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) 41 151 GV 41 287 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) GW 3 300 430 2 966 790 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1	_	`
1	Á	١
	4	- /

				Exercice N	Exercice N - 1
10	,]	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	284 097	
TS SNEL	NELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв	83 892	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
PRODUITS EPTIONNI		Reprises sur provisions et transferts de charges	нс	05 072	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 L		HD	367 989	
	2	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 137	157
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 dis)		56 041	
CHARGES			HF		15 000
CF (CEP)		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 000	15 000
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	69 178	15 157
		TAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	298 810	(15 157)
Particip	patio	n des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		338 058	286 750
Impôts	s sur	les bénéfices * (X)	HK	1 113 750	903 010
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	9 516 259	9 028 640
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	7 368 826	7 266 767
5 - BÉ	ÉNÉI	FICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	BN	2 147 432	I 761 873
(*	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
le.	'0\ F\	f produits de locations immobilières	ву		
(2	2) D	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG .		
		- Crédit-bail mobilier *	HP		
(3	3) De	ont - Crédit-bail immobilier	HQ		
('	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	114		12 772
(:	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1.1		
(4	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises lées	1K		
(6)	bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX.		
		Dont transferts de charges	A1	182 677	151 74
(1	10)	Dont cousations personnelles de l'exploitant (13)	A2 :		
1		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	······································	
4.00		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
<u> </u>	<u>i</u>	Dont primes et cotisations A9			
	. 1	complémentaires personnelles : facultatives Obligatoires Obligatoires Obligatoires Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	ìi.	Exercis	e N
1		joindre en annexe) :		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		PARISQUE LITIGE CLIENT:		5 000 -	
V	'NC I	MMO FINANCIERES		56 041	
	** ** * *****				,
	(0)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Enerce	e N
1	1			Charges antérieures	Produits antérieurs 283 09
		EVEMENT PROGRESSIF 2009 REMBOURSE			203 09
CO	OMF	LEMENT PRELEVEMENT A EMPLOYER 2009		7 500	

LES ANIMATIONS EN 2010



	managed to the state of the sta	
	9 Soirées Swing Swing • Diner	concert JAZZ
dimanche 1 novembre 2009	DINER CONCERT	LA POMPE
dimanche 6 décembre 2009	DINER CONCERT	ANTOINE HERVIER TRIO ET CLAIRE BENOIT
dimanche 3 janvier 2010	DINER CONCERT	NEW ROCHELLE JAZZ BAND
dimanche 7 février 2010	DINER CONCERT	TRIBUTE TO JAZZ LADIES
dimanche 7 mars 2010	DINER CONCERT	MAXIME PLISSON
dimanche 4 avril 2010	DINER CONCERT	MARC ANTHONY ET ANTOINE HERVIER TRIO
dimanche 2 mai 2010	DINER CONCERT	OPA TSUPA
- dimanche 6 juin 2010	DINER CONCERT	MARIE CARRIE
dimanche 4 juillet 2010	DINER CONCERT	FLORA ESTEL QUARTET

	Animations visuelles, culturelles & dansar	ites Maria de la companya de la comp
jeudi 31 décembre 2009	ANIMATION DANSANTE	LIGHT ANIMA SON
samedi 17 avril 2010	DRAG QUEEN	MAXI SHOWS PRODUCTION
samedi 8 mai 2010	ANIMATION MAS	MAXI SHOWS PRODUCTION
dimanche 9 mai 2010	ANIMATION MAS	MAXI SHOWS PRODUCTION
dimanche 20 juin 2010	ANIMATION CULTURELLE	SALON DU LIVRE

Curieriene 20 juni 2010	MANAMATOR COLTURECCE	SALUN UU LIVRE
	52 Dîners dansants	P\$\$4\$2565345555555555555555555555555555555555
vendredi 6 novembre 2009	DINER DANSANT	CEZANELA
vendredi 13 novembre 2009	DINER DANSANT	JOSE DA SILVA
vendredi 20 novembre 2009	DINER DANSANT	ECLATS DE RIRE
vendredi 27 novembre 2009	DINER DANSANT	MYRIAM
vendredi 4 décembre 2009	DINER DANSANT	THIERRY COUDRET
vendredi 11 décembre 2009	DINER DANSANT	ECLATS DE RIRE
vendredi 18 décembre 2009	DINER DANSANT	COUP DE CHŒUR
jeudi 24 décembre 2009	DINER DANSANT DE NOEL	MYRIAM
vendredi 8 janvier 2010	DINER DANSANT	COUP DE CHŒUR
vendredi 15 janvier 2010	DINER DANSANT	MEMORY FULL
vendredi 22 janvier 2010	DINER DANSANT	CEZANELA
vendredi 29 janvier 2010	DINER DANSANT	MYRIAM
vendredi 5 février 2010	DINER DANSANT	
vendredi 12 février 2010	DINER DANSANT	ECLATS DE RIRE MYRIAM
dimanche 14 février 2010	DINER DANSANT DE LA ST VALENTIN	
vendredi 19 fevrier 2010	DINER DANSANT	CEZANELA
vendredi 26 fevrier 2010	DINER DANSANT	THIERRY COUDRET
vendredi 5 mars 2010	i i	AUZE
vendredi 12 mars 2010	DINER DANSANT	MYRIAN
vendredi 19 mars 2010	DINER DANSANT	JOSE DA SILVA
vendredi 26 mars 2010 vendredi 26 mars 2010	DINER DANSANT	MEMORY FULL
vendredi 2 avrii 2010	DINER DANSANT	THIERRY COUDRET
vendredi 9 avril 2016	DINER DANSANT	AUZE
i i	DINER DANSANT	MYRIAN
vendredi 16 avril 2010	DINER DANSAN"	1088 04 Situ-
vendredi 23 avril 2010	DINER DANSAN	CEZANS
vendred 30 avre 2010	DINER DANS-4:"	00UP 08 0×60UP
vendred: 7 mai 2016	DINER BANS/INT	THERRY COUDRET
vendreo: 14 mai 2010	DINER DANSANT	378-27
vendredr 21 mai 2010	DINER DANSAN"	108£07.8/07-
venoredi 28 mai 2010	SINER DANSAN	SOLATE DE RIRE
vendradi 4 jurn 2010	DINER DAVISANT	JEZANEL!
vendredi 11 juin 2010	DINER DANSAN"	ECLATS DE RIRE
venoredr 18 juin 2010	DINER DANSAH	14IERRY COUDRE?
vendredi 25 juin 2010	DINER DANSANT	MYRIAD
vendredi 2 juillet 2010	DINER DANSANT	MYREAU
vendredi 9 julilet 2010	* DINER DANSANT	THIERRY COUDRET
vendred: 16 juillet 2010	DINER DANSAN"	MESTIC 4
vendred: 23 juillet 2016	DINER DANSANT	THIERRY COUDRET
vendredi 30 julilet 2010	DINER DANSANT	MYRIAM
vendredi 6 août 2016	DINER DANSANT	ECLATS DE RIRE
vendredi 13 août 2010	DINER DANSANT	COUP DE CHŒUR
vendredi 20 août 2010	DINER DANSANT	CEZANELA
vendredi 27 zoût 2010	DINER DANSANT	AUZE
vendredi 3 septembre 2010	DINER DANSANT	ECLATS DE RIRE
vendredi 10 septembre 2010	DINER DANSANT	CEZANELA
vendredi 17 septembre 2010	DINER DANSANT	COUP DE CHŒUR
vendredi 24 septembre 2010	DINER DANSANT	MYRIAM
vendredi 1 octobre 2010	DINER DANSANT	THIERRY COUDRET
vendredi 8 octobre 2010	DINER DANSANT	ALIZE
vendredi 15 actabre 2010	DINER DANSANT	ECLATS DE RIRE
vendredi 22 octobre 2010	DINER DANSANT	MYRIAH
vendredi 29 octobre 2010	DINER DANSANT	MEMORY FULL

LES ANIMATIONS EN 2010 (Suite)



samedi 21 novembre 2009	DINER SPECTACLE	DIVALI
jeudi 31 décembre 2009	DINER SPECTACLE	OUH LA LA !
samedi 23 janvler 2010	DINER SPECTACLE	MI ANGE
samedi 20 mars 2010	DINER SPECTACLE	CARRE ROSE SHOW
samedi 17 avril 2010	DINER SPECTACLE	CREATURE SHOW
samedi 22 mai 2010	DINER SPECTACLE	BEN JACK'SON
samedi 2 octobre 2010	DINER SPECTACLE	THE JAM STREET
A	Nouveauté 2010 : 10 Lotos grafuits	
mardi 5 janvier 2010	mardi 4 mai 2010	mardi 21 septembre 2010
mardi 2 février 2010	mardi 1 juin 2010	mardi 5 octobre 2010
mardi 2 mars 2010	vendredi 17 septembre 2010	mardi 19 octobre 2010
mardi 6 avril 2010		

	Nouveauté 2010 : 5 Tournois de Poxer	
samedi 30 janvier 2010 samedi 10 avril 2010	DEEPSTACK FREEZOUT DEEPSTACK FREEZOUT	ven 25 et sam 26 juin 2010 samedi 23 octobre 2010
03.1037.7031.1120.10	300101101111111111111111111111111111111	2017201201010101010101010101010101010101
	2 grands leux gratuits	
entre 25 février et le 22 avril 2010	2 grands jeux gratults MONOPOLY BARRIERE (national)	300 000 € de lots

Programme and the second	2 évènements	
sam 8 et dim 9 mai 2010	WEEK END DECOUVERTE CASINO (national)	gratvit
samedi 30 octobre 2010	SALON DE MARIAGE	gratuit

mercredi 25 novembre 2009	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
vendredi 29 janvier 2010	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
jeudi 25 février 2010	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
jeudi 25 mars 2010	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
jeudi 29 avril 2010	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
jeudi 27 mai 2010	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
jeudi 24 juin 2010	SOIRÉE BARRIÉRE JACKPOTTER	
jeudi 30 septembre 2010	SOIRÉE BARRIÈRE JACKPOTTER	
ieudi 28 octobre 2010	SOIRÉE BARRIÉRE JACKPOTTER	

	107 Soirées Xobam	
vendredi 6 novembre 2009	XOBAM	PARTY MEX
samedi 7 novembre 2009	XOBAM :	DJ ANTHO EN MODE GENERALISTE
vendred: 13 novembre 2009	XOBAM	LES VENDREDIS NOSTAL .
samedi 14 novembre 2009	XOBAW .	SOIREE BRUT ROYAL
vendredi 20 novembre 2009	XOBAM .	SOIREE PROA
samedi 21 novembre 2009	XOBAM	\$00.YYW003
vendredi 27 novembre 2009	XOBAM:	JUKE BOX A LA DEMANCE
samedi 28 novembre 2009	XOBAM	80/60
samedi 4 décembre 2010	XOBAM .	FLUO NIGHT PARTY
dimanche 5 décembre 2010	XOBAM.	SOIREE RUSSE
samedi 11 décembre 2010	XOBAM .	CLUB SOUNE
dimanche 12 décembre 2010	XOBAM :	SOIREE BLANCHE
samedi 18 décembre 2010	XOBAM ·	SOIREE BLACK OUT
dimanche 19 décembre 2010	XOBAM	SOIREE BLING BLING
samedi 25 décembre 2010	XOBAM	SOIREE CHOCOBAM
dimanche 26 décembre 2010	XOBAM	LE PERE NOEL REPASSE ET MET LE PAQUET
vendredi 31 décembre 2010	XOBAM	LA NUIT DES ANGES
vendredi 1 janvier 2010	XOBAM	WELCOME TO 2010
samedi 2 janvier 2010	XOBAM	WELCOME TO 2010
vendredi 8 janvier 2010	XOBAM	SOIREE SOLDES
samedi 9 janvier 2010	MABOX	SOIREE SOLDES
vendredi 15 janvier 2010	XOBAM	SOIREE CLUBBING
samedi 16 janvier 2010	XOBAM	SOIREE ANNEES 80
vendredi 22 janvier 2010	XOBAM	SOIREE BALLOONS BALLOONS
samedi 23 janvier 2010	XOBAM	MANNEQUIN D'1 JOUR
samedi 30 janvier 2010	XQBAM	SOIREE IRLANDAISE
dimanche 31 janvier 2010	XOBAM	SOIREE IRLANDAISE
vendredi 5 février 2010	XQBAM	SOIREE CASINO
samedi 6 février 2010	XOBAM	SOIREE CASINO
mardi 2 février 2010	XOBAM	LES BRONZES AU XOBAM
samedi 13 février 2010	XOBAM	DJ ANTHO EN MODE GENERALISTE
vendredi 19 février 2010	XOBAM	SOIREE BLACK OUT
vendredi 26 février 2010	XQBAM	SOIREE FACEBOOK

LES ANIMATIONS EN 2010



samedi 27 février 2010	XOBAM	SOIREE PERCUS LIVE
		SOIREE BLEUE
vendredi 5 mars 2010	XOBAM	***************************************
samedi 6 mars 2010	XOBAM	SOIREE MARS
vendredi 12 mars 2010	MABOX	LES NUITS RARES DU XOBAM
samedi 13 mars 2010	MABOX	LES NUITS RARES DU XOBAM
vendredi 19 mars 2010	MA80X	JUKEBOX PARTY
samedi 20 mars 2010	MABOX	SOIREE SEXY CHIC
vendredi 26 mars 2010	XOBAM	DANCEFLOOR ATTITUDE
samedi 27 mars 2010	XOBAM	SOIREE ANNEES 80
vendredi 2 avril 2010	XOBAM	X0 I
samedi 3 avril 2010	XOBAM	XO 2
dimanche 4 avril 2010	XOBAM	XO 3
vendredi 9 avril 2010	XOBAM	ROYAL BRITANNIQUE GORDON'S
	XOBAM	ROYAL BRITANNIQUE GORDON'S
samedi 10 avril 2010		
vendredi 16 avril 2010	XOBAM	VENDREDIS NOSTALJ
samedi 17 avril 2010	XOBAM	XOBAM AU PAYS DES MERVEILLES
-		
vendredi 23 avril 2010	XOBAM	SOIREE ANNEES 80
samedi 24 avril 2010	XOBAM	FLAIR AND BULL
		POWER FLOWER
vendredi 30 avril 2010	XOBAM	
samedi 1 mai 2010	XOBAM	POWER FLOWER
vendredi 7 mai 2010	MABOX	BACK TO MOSCOW
samedi 8 mai 2010	XOBAM	SOIREE PERCUS LIVE
vendredi 14 mai 2010	MAROX	WALL STREET AU XOBAM"
samedi 15 mai 2010	MABOX	WALL STREET AU XOBAM*
vendredi 21 mai 2010	MAROX	SOIREE CLUB SOUND
samedi 22 mai 2010	XOBAM	HOMMAGE A MICKAEL JACKSON
vendredi 28 mai 2010	XOBAM	RENCONTRES AVIS AUX CELIBATAIRES
samedi 29 mai 2010	MAROX	RENCONTRES AVIS AUX CELIBATAIRES
vendredi 4 juin 2010	XOBAM	WEEK END MILLIONNAIRES DJ PHILIPPE
samedi 5 juin 2010	XOBAM	WEEK END MILLIONNAIRES DJ PHILIPPE
		MOJITO A GOGO DJ PASCAL
samedi 12 juin 2010	XOBAM	
dimanche 13 juin 2010	XOBAM	MOJITO A GOGO DJ PASCAL
vendredi 18 juin 2010	XOBAM	WEEK END ELECTRO DIJIREMI
samedi 19 juin 2010	XOBAM	WEEK END ELECTRO DIJIREMI
samedi 26 juin 2010	XOBAM	PRESENTATION NOUVEAU DJ
		80/80
dimanche 27 juin 2010	XOBAM	
vendredi 2 juillet 2010	XOBAM	SOIREE DES SAISONNIERS
samedi 3 juillet 2010	XOBAM	SOIREE DES SAISONNIERS
vendredi 9 juillet 2010	XOBAM	LES NU!TS PIRATES
samedi 10 jui#et 2010	XOBAM	LES NUITS PIRATES
vendredi 16 jui‼et 2010	XOSAM	DANSE SUR BARRE ET TALONS AIGUILLES
samedi 17 juišet 2010	MABOX :	DANSE SUR BARRE ET TALONS AIGUILLES
		SOIREE GLISSE
vendredi 23 juillet 2010	XCBAM	
samedi 24 juitlet 2010	XOBAM .	SOIREE GUSSE
vendredi 30 juillet 2010	XOBAM	SOIREE VA
samedi 31 judlet 2010	XOBAA*	SOIREE You
vendredi 6 août 2010	XOBAM	LES NUITS LES PLUS FRAICHES
		LES NUITS LES PLUS PRAICHES
samedi 7 août 2010	XOBAM	
mardi 10 août 2610	XABOX :	SOIREE MISS PONTAILLAC
vendredi 13 apüt 2010	XOBAM .	SOIREE 100 % DANCEFLOOR
sameor 14 août 2010	XOBAt/	SOMEE 100 M DANCEFLOCK
vendredi 20 apût 2010	XOSAM	LES BRONZAS AU KOBAM
	XOBAM	SOIREE BLACK AND WHITE
samedi 21 août 2010		
vendredi 27 apût 2016	MABOX	LA NUIT DES SAISONNIERS
samedi 28 août 2010	XOBAM .	LA NUIT DES SAISONNIERS
vendredi 3 septembre 2010	X08AM	SOIRER OU FURIC
samedi 4 septembre 2010	XOBAM	SOIREE DU FURIL
	XOBAM .	LES SOIREES GUES"
vendredi 10 septembre 2010		
samedi 11 septembre 2010	XOBAM:	LES SOIRÉES QUEST
vendredi 17 septembre 2010	XOBAM	SOIREE JAMES BONG
samedi 18 septembre 2010	XOBA\/	SOIREE JAMES BOND
vendredi 24 septembre 2010	XOBAM.	CESSION 80 SPECIAL MADONNA
samedi 25 septembre 2010	XOBAM	CESSION 80 SPECIAL MADONNA
vendredi 1 octobre 2010	XOBAM	MIX GUETTA & BLACK OUT FLUO
	XOBAM	AFTER CLAUDE FRANÇOIS
samedi 2 octobre 2010		
vendredi 8 octobre 2010	XOBAM	LES NUITS EXTRAVAGANCIA
	XOBAM	LES NUITS EXTRAVAGANCIA
samedi 9 octobre 2010		
vendredi 15 octobre 2010	XOBAM	LES POMPIERS S'ENFLAMMENT
samedi 16 octobre 2010	MABOX	LES POMPIERS S'ENFLAMMENT
vendredi 22 octobre 2010	MABOX	CHAMPAGNE ET BULLES
samedi 23 octobre 2010	XOBAM	CHAMPAGNE ET BULLES
vendredi 29 octobre 2010	XOBAM	NEW WAVE
samedi 30 octobre 2010	XOBAM	NEW WAVE
		NEW WAVE
dimanche 31 octobre 2010	XOBAM	INTANANA.

ş 3 ç Ü Ē ā ã ž ž ž 3 ij Ħ ã Ê ä ž ñ Ħ 5 Ħ ä 8 State Park ~ 8 3 3 3 2 \$ S ž . 202 . FRACES S. Sefar emp: Charge 2 252 3 62 368 2 2 3 33 37.5 281 35 122 23 80 88 188 ä 8 98 33 ğ 283 GO-LACCORD PRISE EN CHARGE FAMIL 3 970 S 8 8 25 Ç, T 25 633 3 200 2 830 97 9 468 439 2 8 8 8 650 8 8 3 SON PRIS KN CITANCE 90 8 8 8 - plan 007 83 3,530 ALLAKTATION PORMATION NON PRINTS CIUMON :: 405 157 g 93 ž 268 § 8 986 0.40 6.10 333 Š. 8 g. 37.5 6.49 3,76 1000 Ę 82. 8 64.0 3 8 8 8 Durch (Ars) Re. 5. 8 Ç Σ, ÷ â 2 ž. R Tokat No. Ores 25 - 2 77 8 8 25 0.10 . . 1 1 1 1 5 Nere Comments The Comments The Comments \$ \$ E e e e ~ * . cassas. 1 4 284.18% A STAN AND S A STATE OF THE STA A STANS 3 ě ě Communiques, competer, manager efficacement Coecessir et animes une erven de formation Canve your de latire
Canve jeur de latire
Communique, compatur.
manager effeacement interpretenses connected Animet et dingst iv Gaupe Animer et dingst in équipe 110.1 400/1678 ٠, - 1 ۶ 3×831×6 encate tife PARKEDONAMAN PA MATH.

MA

reste en budget 3 352